

L'insécurité financière: un vécu surtout au féminin



Fédération **des femmes** du Québec

Présenté par :
Marie Céline Domingue

Notes d'explication de la présentation, pour le site web

- Ce contenu est extrait de celui du **mémoire** déposé par la Fédération des femmes du Québec (FFQ) dans le cadre de la « Consultation publique sur les conditions de vie des aînés » et se retrouve sur le site de la FFQ (www.ffq.qc.ca). Les crédits doivent être attribués aux personnes concernées, dont madame Ruth Rose, professeure associée à l'UQAM, pour la partie économique de cette présentation. Nous vous suggérons fortement de le **consulter** pour les explications qu'il fournit aux tableaux et graphiques.
- Les recommandations sont résumées à la fin de chacune des trois parties et la dernière recommandation a été ajoutée pour ce *Symposium* car on nous demandait une seule recommandation à figurer dans l'ensemble des recommandations du *Symposium*. Nous avons choisi d'en présenter une qui soit transversale à toutes nos recommandations.
- Nous déplorons que ce *Symposium* ait été écrit et présenté au masculin, sauf en de rares exceptions et nous félicitons les personnes qui l'ont fait! Nous aurions souhaité que l'égalité entre les hommes et les femmes soit davantage présente dans l'écriture et la parole.

Contenu de la présentation

- I. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES À LA RETRAITE
- II. RELEVER LE DÉFI DES SOINS À DOMICILE ET SOUTENIR LES AIDANTES
- III. SITUATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES DANS LES CAS DE VIOLENCE CONJUGALE

I. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES À LA RETRAITE

- 1. Le revenu actuel des femmes âgées et des hommes âgés
- 2. Les régimes publics de revenu de retraite : certes, un revenu minimum garanti, mais aussi un piège qui entrave la sortie de la pauvreté
- 3. Les femmes face au Régime des rentes du Québec
- 4. Les revenus de retraite des femmes ne rattraperont pas ceux des hommes dans un avenir prévisible
- 5. Recommandations pour améliorer la situation économique des femmes âgées

1. Le revenu actuel des femmes âgées et des hommes âgés

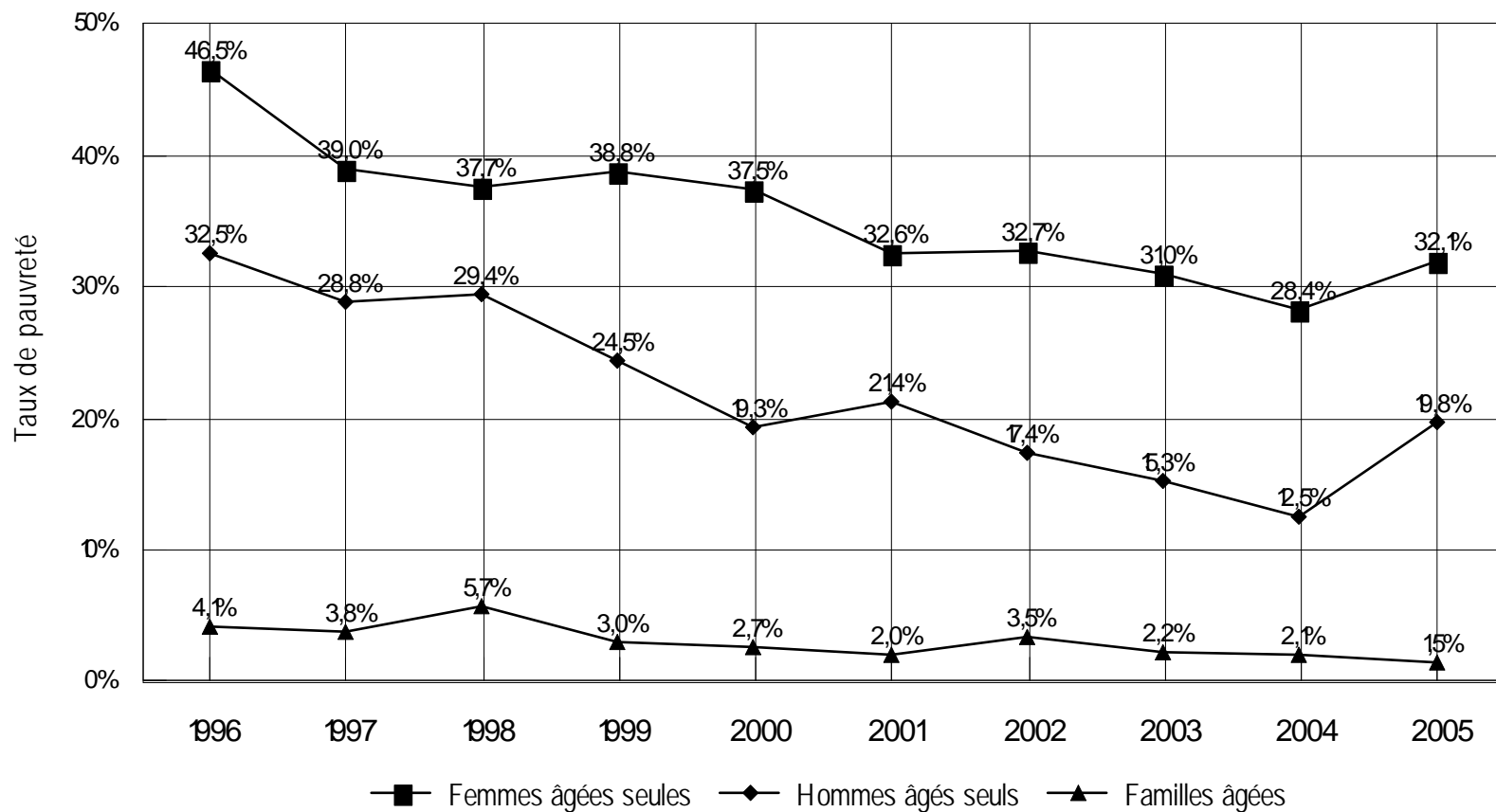
- **À tous les âges, les revenus des femmes sont inférieurs à ceux des hommes**
- **Les hommes, comme les femmes, subissent une baisse de revenu importante à la retraite**
- **Plus que les hommes, les femmes doivent compter sur les revenus de retraite publics**
- **Les femmes ont moins de pensions privées et d'épargne retraite que les hommes**
- **Les revenus de patrimoine des femmes sont inférieurs à ceux des hommes**

Tableau 1 : Revenus moyens selon la source des contribuables âgés et non-âgés, selon le sexe, Québec, 2004 (a)

Source des revenus	55 à 59 ans		60 à 64 ans		65 ans et plus		contribuables < 65 ans	
	Hommes (1)	Femmes (2)	Hommes (3)	Femmes (4)	Hommes (5)	Femmes (6)	Hommes (7)	Femmes (8)
No. contribuables	240 777	238 858	188 577	190 680	441 992	579 395	2 402 970	2 355 569
Revenu d'emploi	30 719 \$	15 458 \$	16 376 \$	6 477 \$	2 639 \$	618 \$	30 599 \$	19 311 \$
Revenu d'entreprise	<u>3 820 \$</u>	<u>1 047 \$</u>	<u>3 050 \$</u>	<u>632 \$</u>	<u>919 \$</u>	<u>105 \$</u>	<u>2 572 \$</u>	<u>1 226 \$</u>
Total : revenu d'activité	34 539 \$	16 505 \$	19 427 \$	7 110 \$	3 558 \$	723 \$	33 171 \$	20 537 \$
P. sécurité vieillesse - PSV	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 176 \$	5 244 \$	0 \$	0 \$
Suppl. rev garanti - SRG	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 438 \$	2 139 \$	0 \$	0 \$
(b)	<u>498 \$</u>	<u>782 \$</u>	<u>3 835 \$</u>	<u>3 347 \$</u>	<u>6 080 \$</u>	<u>3 783 \$</u>	<u>418 \$</u>	<u>463 \$</u>
Rente RRQ/RPC (c)	498 \$	782 \$	3 835 \$	3 347 \$	12 694 \$	11 165 \$	418 \$	463 \$
Total : rev. retraite public								
RPA, REER, FERR (d)	5 609 \$	3 426 \$	10 281 \$	5 425 \$	10 117 \$	4 561 \$	1 505 \$	865 \$
Rev. de patrimoine (e)	4 454 \$	2 016 \$	5 629 \$	2 446 \$	5 213 \$	3 041 \$	3 245 \$	1 403 \$
Autres transferts publics (f)	1 970 \$	1 289 \$	1 940 \$	1 589 \$	133 \$	55 \$	1 679 \$	1 482 \$
Autres revenus (g)	1 564 \$	1 147 \$	1 566 \$	1 171 \$	564 \$	379 \$	823 \$	712 \$
REV. TOTAL avant impôt	48 634 \$	25 165 \$	42 677 \$	21 087 \$	32 279 \$	19 924 \$	40 841 \$	25 463 \$
Rapport femmes/hommes	51,7 %		49,4 %		61,7 %		62,3 %	
% du revenu des < 65 ans	119,1 %	98,8 %	104,5 %	82,8 %	79,0 %	78,2 %	100,0 %	100,0 %

Source : Compilé à partir de Ministère des Finances et ministère du Revenu, *Statistiques fiscales des particuliers, Année d'imposition 2004*, Gouvernement du Québec, 2007, Tableau 3. Les totaux et sous-totaux peuvent ne pas être égaux à la somme des composantes à cause d'erreurs d'arrondissement.

GRAPHIQUE 1:
 PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES AGÉES, QUÉBEC, 1996-2005
 Seuil de faible revenu (SFR) après impôt, base 1992



Source: Statistique Canada, Le revenu au Canada - 2005, no 75-202 au catalogue, p. 98.

2. Les régimes publics de revenu de retraite : certes, un revenu minimum garanti, mais aussi un piège qui entrave la sortie de la pauvreté

- **a) Un revenu minimum pour les 65 ans et plus et certaines personnes de 60 à 64 ans**
- **b) Le Supplément de revenu garanti crée un piège empêchant les femmes de sortir de la pauvreté**

a) Un revenu minimum pour les 65 ans et plus et certaines personnes de 60 à 64 ans

65 ans et plus:

- **Pension de la sécurité de la vieillesse PSV
5 903 \$ (max. 2007)**
- **Supplément de revenu garanti SRG
7 451 \$ personne seule, 60 ans et +
4 920 \$ par pers. d'un couple, 65 ans +**

Revenu minimum :

Personne seule : 13 354 \$

Couple : 21 647 \$

a) Un revenu minimum pour les 65 ans et plus et certaines personnes de 60 à 64 ans (suite)

60 à 64 ans:

- **FÉDÉRAL:**

- **« Allocation au conjoint »**

**entre 60 et 64 ans, si conjoint 65 et +
donne 21 647 \$.**

couple, les 2 entre 60 et 64 ans = 0 \$

a) Un revenu minimum pour les 65 ans et plus et certaines personnes de 60 à 64 ans (suite)

- **QUÉBEC :**
- **« Allocation au conjoint survivant »**
- **Veufs et veuves non remariés-es**
 - **Maximum : 11 998 \$ par année**

Non accessible aux personnes célibataires, divorcées ou séparées

•b) Le Supplément de revenu garanti crée un piège empêchant les femmes de sortir de la pauvreté

•Tableau 3 : Revenu total et revenu disponible d'une personne sans conjoint
 •selon trois niveaux de revenus privés, Québec, 2007

	•Revenus privés		
	•Ginette •0 \$	•Louise •10 000 \$	•Rita •15 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> •PSV •SRG •Revenus privés •Crédits TVQ, impôt foncier •Crédit TPS • Revenu total 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 903 \$ • 7 451 \$ • 0 \$ • 581 \$ • 354 \$ •14 289 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 903 \$ • 2 451 \$ •10 000 \$ • 581 \$ • 354 \$ •19 289 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 903 \$ • 0 \$ •15 000 \$ • 581 \$ • 354 \$ •21 838 \$
<ul style="list-style-type: none"> •Impôts •Cotisation Fonds de santé •Cotisation médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> •0 \$ •0 \$ •0 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • 0 \$ • 0 \$ • - 250 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> •- 1 039 \$ •- 24 \$ •- 448 \$
•Revenu disponible	•14 289 \$	•19 039 \$	•20 327 \$

Comme on peut le constater, le revenu disponible de Ginette, qui n'a pas de sources de revenu autre que la PSV et le SRG, est de 14 289\$.

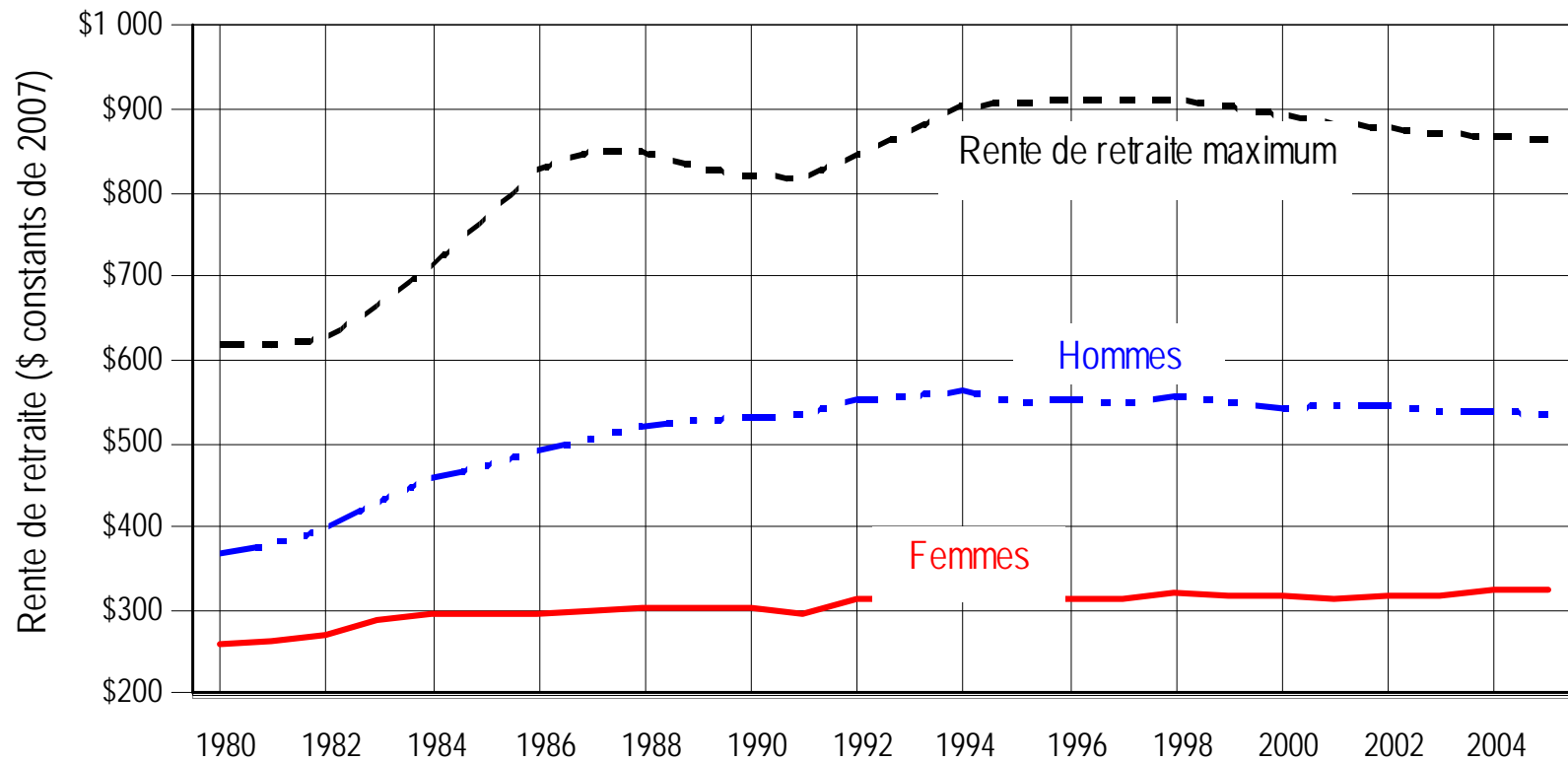
3. Les femmes face au Régime des rentes du Québec

- ***a) Les femmes et les rentes du RRQ***
- ***b) Les femmes et les rentes de « conjoint survivant »***
- ***c) Le partage des crédits lors d'un divorce ou d'une séparation***

3. Les femmes face au Régime des rentes du Québec

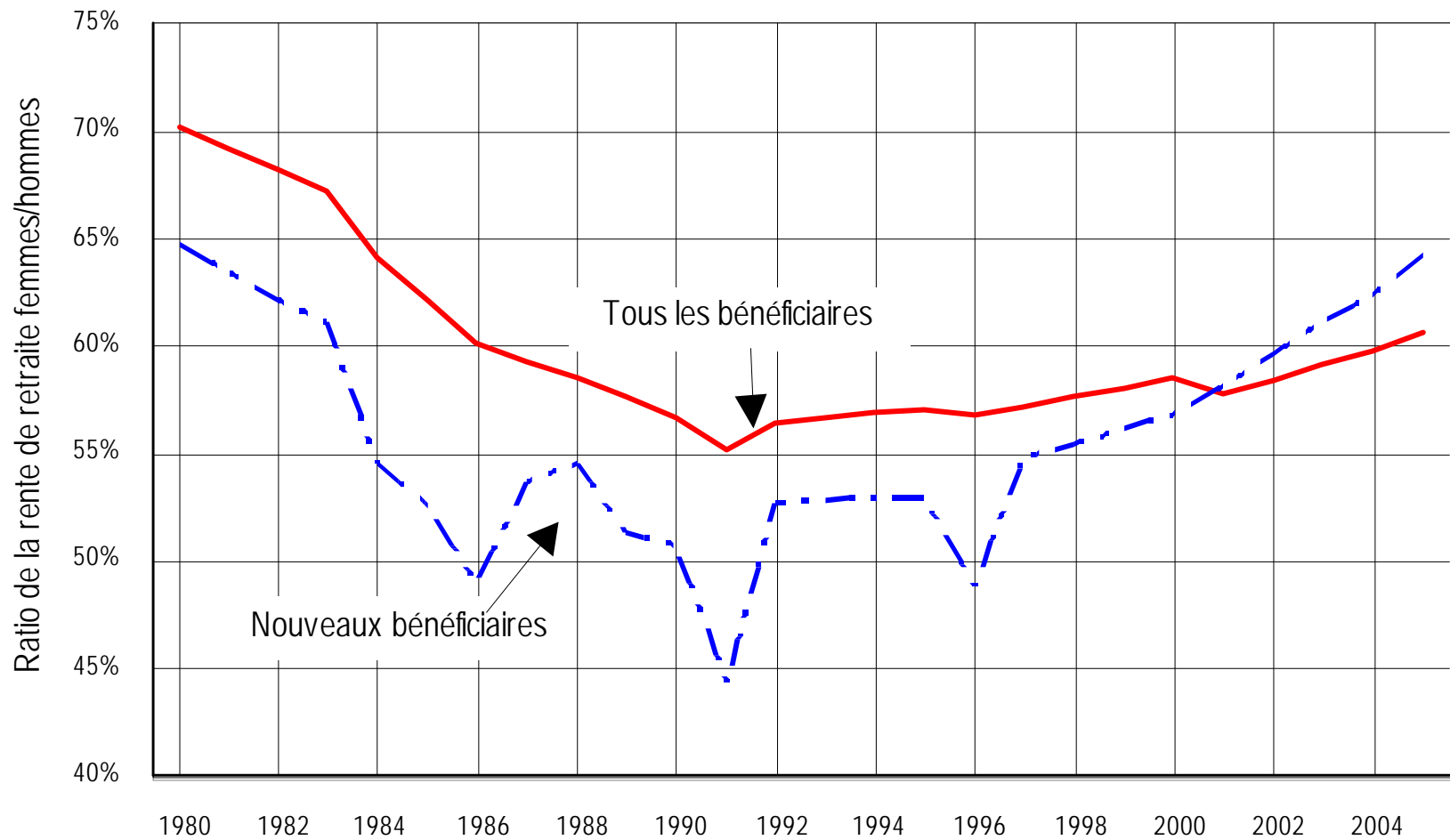
- ***a) Les femmes et les rentes du RRQ***

GRAPHIQUE 2:
RENTE DE RETRAITE MOYENNE, SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1980-2005
en \$ constants de 2007



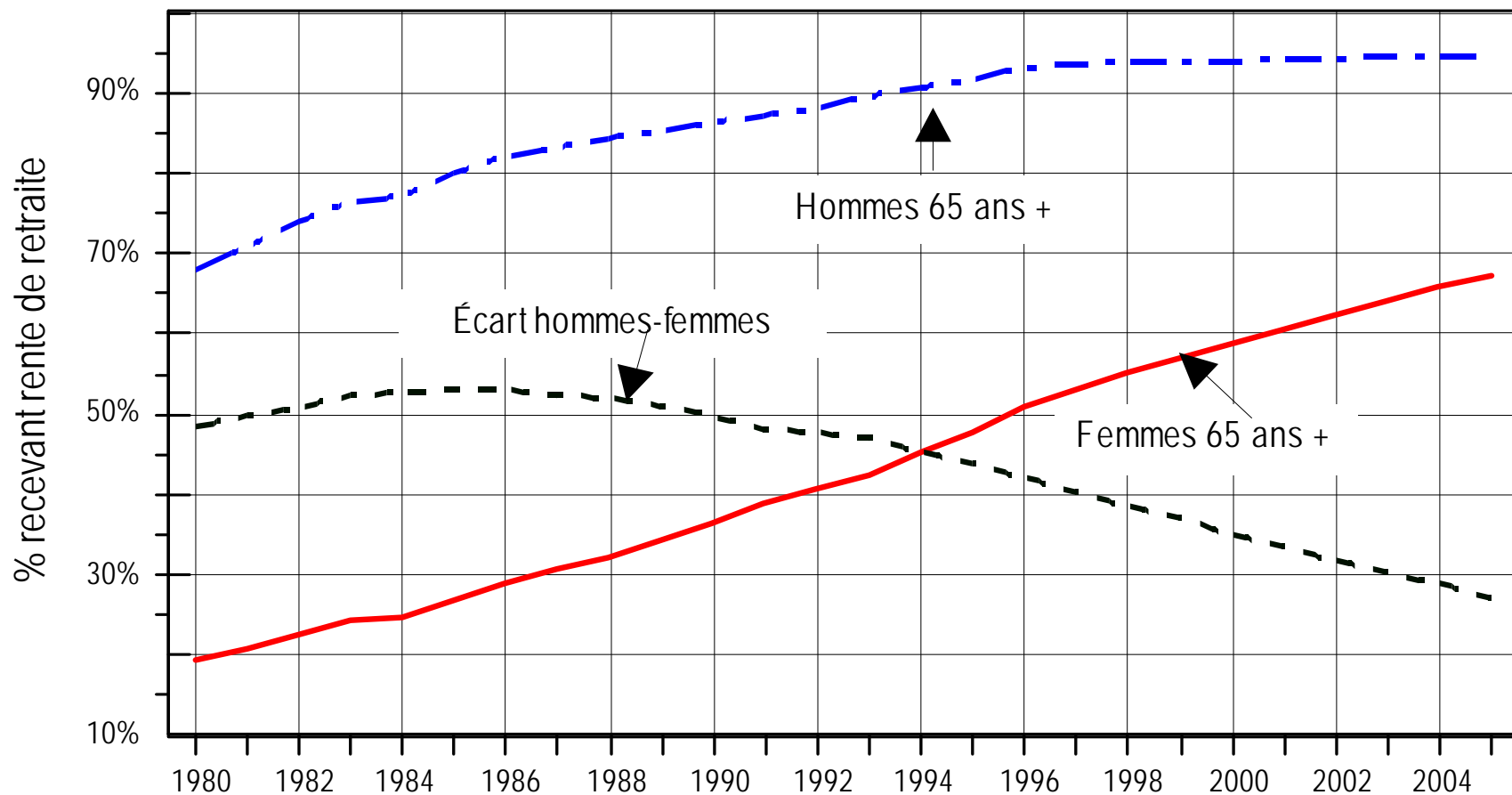
Source: Régie des rentes du Québec, 2006, Le Régime de rentes du Québec, Statistiques 2005

GRAPHIQUE 3:
RENTE DE RETRAITE MOYENNE DES FEMMES
EN % DE CELLE DES HOMMES, RRQ, 1980-2005



Source: Régie des rentes du Québec, 2003, Le Régime de rentes du Québec, Statistiques 2000

GRAPHIQUE 4:
POURCENTAGE RECEVANT RENTE DE RETRAITE
SELON LE SEXE, RRQ, 1980 À 2005



3. Les femmes face au Régime des rentes du Québec

- ***b) Les femmes et les rentes de « conjoint survivant »***
- **Avant 65 ans :**
Variet selon l'âge, la présence d'enfants, l'invalidité et valeur accumulée par la personne décédée.
- **Après 65 ans :**
Diminue selon PSV et SRG

•Tableau 4 : Nombre de bénéficiaires d'une rente de conjoint survivant ou d'une rente combinée et rente moyenne, selon le sexe et l'âge, Québec, 2005

	•Retraite seulement		•Survivant seulement		•Rente combinée	
	•nombre	•% femmes	•nombre	•% femmes	•nombre	•% femmes
•Femmes	•420 422	•43,8 %	•95 196	•97,7%	•153 343	•84,7 %
• 60-64 ans	•123 743	•51,2 %	• 9 127	•81,2 %	• 14 697	•80,1 %
• 65 ans +	•296 679	•41,4 %	•86 069	•99,8 %	•138 646	•85,3 %
•Hommes	•538 519		•2 280		•27 617	
• 60-64 ans	•117 969		•2 113		• 3 641	
• 65 ans +	•429 550		• 167		•23 976	

•Tableau 5 : Rentes moyennes de retraite, de conjoint survivant et combinées, selon le sexe et l'âge, Québec 2005

	•Rente (a)		•Ratio femmes/hommes
	•Femmes	•Hommes	
•Retraite			
• 60-64 ans	•299,13 \$	•443,97 \$	•67,4 %
• 65 ans +	•312,07 \$	•529,54 \$	•58,9 %
•Survivant			
•60-64 ans	•642,35 \$	•518,26\$	•123,9 %
• 65 ans +	•295,45 \$	• 75,66 \$	•390,5 %
•Combinée			
• 60-64 ans	•902,19 \$	•998,91 \$	•90,3 %
• 65 ans +	•527,90 \$	•671,04 \$	•78,7 %

•Source des tableaux 4 et 5 : Régie des rentes du Québec, 2006, *Le Régime de rentes du Québec, Statistiques 2005*.

3. Les femmes face au Régime des rentes du Québec

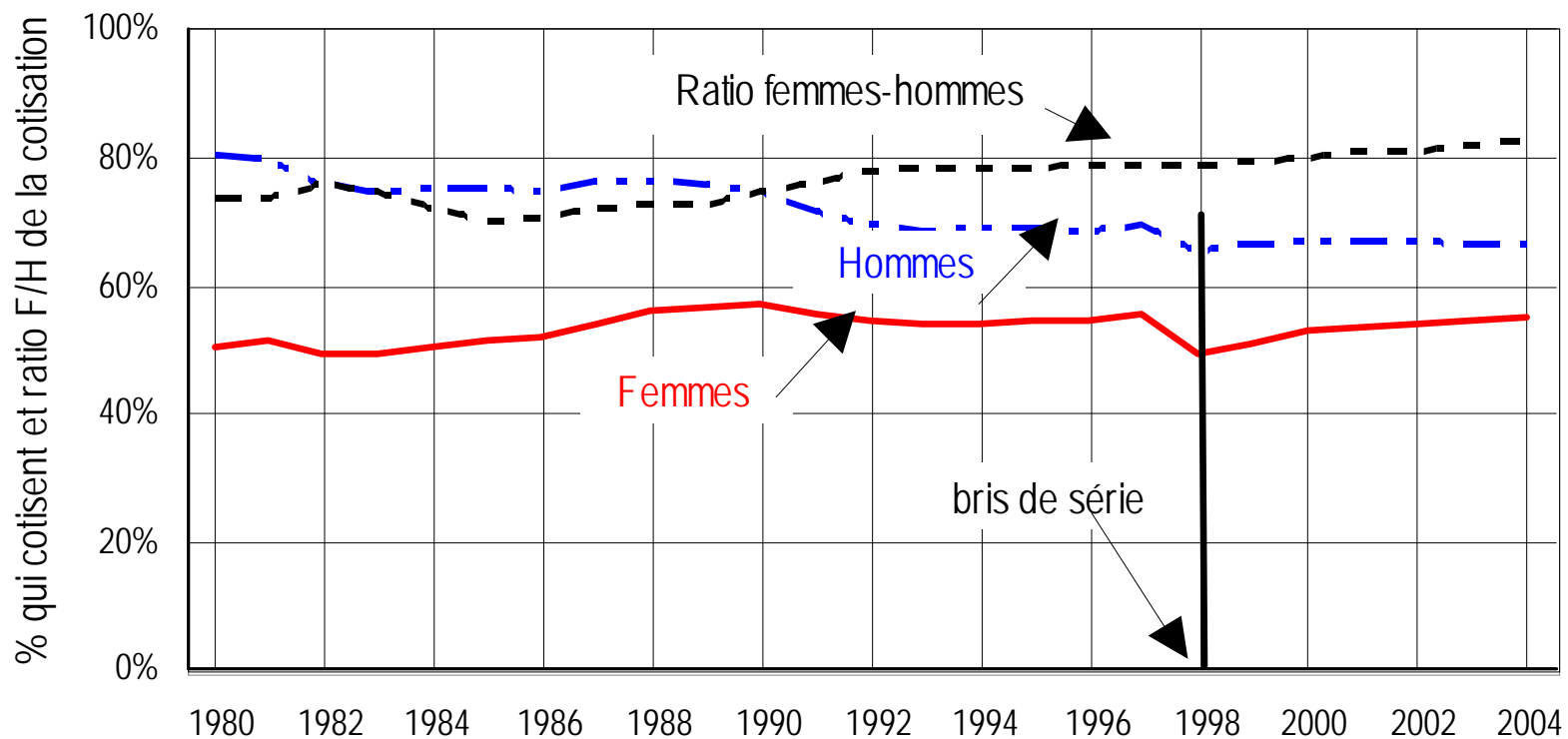
- ***c) Le partage des crédits lors d'un divorce ou d'une séparation***
- **La RRQ prévoit, dans les cas de :**
 - Divorce : partage de crédits de rente cumulés**
 - Séparation (union de fait) : partage selon le consentement des deux conjoints**
- **Résultat : Ex: 2005, 48 % des demandes**
- **Tendance : union de fait = moins de partage de crédits**

4. Les revenus de retraite des femmes ne rattraperont pas ceux des hommes dans un avenir prévisible

Malgré un rétrécissement important des écarts entre les femmes et les hommes au niveau de la participation au marché du travail et les revenus, les femmes continuent :

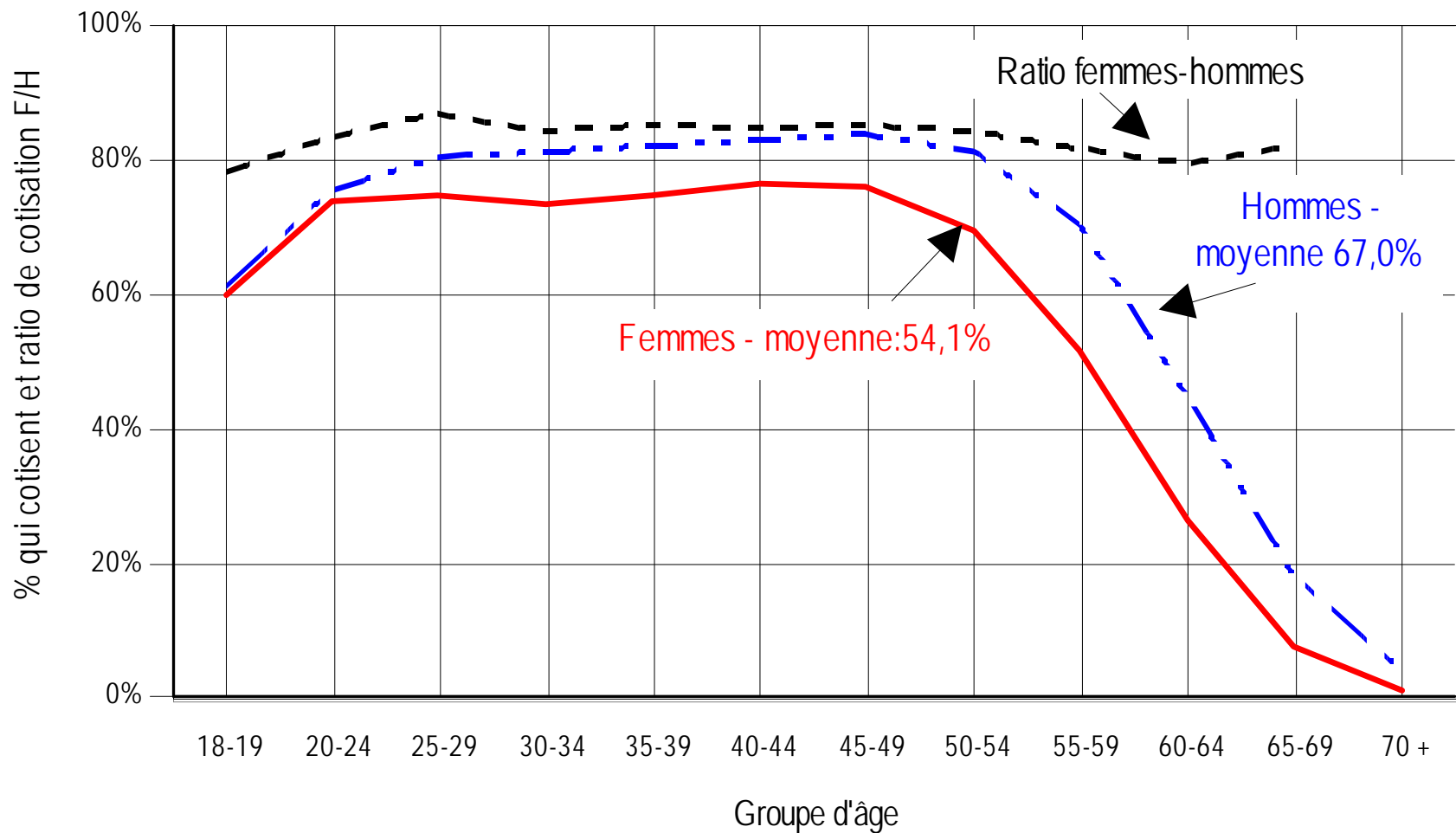
- **d'assumer la plus grande part du travail ménager et surtout des soins aux personnes; en conséquence, elles sont moins présentes sur le marché du travail;**
- **de gagner moins que les hommes en grande partie à cause de la discrimination salariale;**
- **d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant la vie active et à la retraite;**
- **d'avoir davantage besoin de transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale, les prestations pour enfants, les prestations de maternité et parentales, la PSV et le SRG.**
- **de recevoir moins que les hommes des programmes d'assurance sociale qui visent à remplacer le revenu de travail, notamment l'assurance-emploi, le Régime de pension du Canada ou le Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ) et les régimes d'assurance des accidents et maladies du travail;**
- **d'avoir davantage besoin des programmes publics pour elles-mêmes et pour leurs enfants (ex : pensions, services de santé, etc.) puisqu'elles peuvent rarement compter sur les programmes et les régimes privés.**

GRAPHIQUE 5:
 COTISANTS AU RRQ ET RATIO DES COTISATIONS MOYENNES
 SELON LE SEXE, 1980-2004



Note: À partir de 1998, il s'agit du % de la population totale âgée de plus de 18 ans puisque les personnes âgées de 70 ans et plus au travail doivent désormais cotiser au régime.

GRAPHIQUE 6:
 COTISANTS AU RRQ SELON L'ÂGE ET LE SEXE
 ET RATIO DE LA COTISATION MOYENNE F/H, 2004



Source: Régie des rentes du Québec, 2006, Le Régime de rentes du Québec, Statistiques 2005.

5. Recommandations pour améliorer la situation économique des femmes âgées

Dans le but d'assurer un revenu de retraite décent aux femmes, et d'éliminer les écarts de revenu de retraite entre les femmes et les hommes :

- Améliorer les régimes publics de retraite (parce que les mesures privées sont inadéquates et moins accessibles aux femmes qu'aux hommes)**
- Reconnaître la valeur du travail effectué par les femmes (et les hommes) auprès des enfants ou des adultes en perte d'autonomie dans les régimes publics de retraite**
- Réduire les écarts de revenu entre les femmes et les hommes pendant la vie active puisque ce sont ces revenus qui déterminent en grande partie les revenus à la retraite**

II. RELEVER LE DÉFI DES SOINS À DOMICILE ET SOUTENIR LES AIDANTES

- **Assurer des soins adéquats aux personnes âgées, malades, en perte d'autonomie ou ayant des limitations fonctionnelles, tout en maximisant leur autonomie.**
- **Créer des conditions optimales permettant aux personnes qui désirent prendre soin d'un-e proche de le faire sans subir des effets néfastes sur leur situation économique, leur lien d'emploi ou leur vie personnelle.**

RECOMMANDATIONS POUR RELEVER LE DÉFI DES SOINS À DOMICILE ET SOUTENIR LES AIDANTES

- **Soutenir monétairement les personnes n'ayant pas de revenu d'emploi parce qu'elles prennent soin d'un proche via une reconnaissance au niveau du Régime des rentes du Québec. Cependant, le soutien monétaire ne peut pas être considéré isolément, il doit plutôt faire partie d'une stratégie globale ayant trois objectifs:**
- **Maximiser l'autonomie des aînés et aînées (ce qui est l'une des meilleures façons de soutenir les proches - ex. : politique de logement:- logements sociaux; logements adaptés; hébergements de type léger et intégrés dans la vie communautaire, etc. ; aménagement urbain ; politique de soins de santé incluant accès à une gamme extensive de services de qualité disponible peu importe que la personne âgée ait du soutien familial ou pas: accès aux équipements et de la technologie pertinente; orientation de réhabilitation et réadaptation ; sécurité de revenu: revenu suffisant pour faire des choix). Le choix premier des aînés et aînées n'est pas de dépendre de leurs proches. Diverses recherches révèlent qu'ils veulent maintenir l'intimité à distance.**
- **Créer les conditions permettant aux proches, notamment aux femmes aidantes, de faire de véritables choix quant à l'emploi salarié (ex. : s'attaquer aux conditions de leur insertion sur le marché du travail: formation, action positive, équité salariale, etc.; réorganisation du travail en fonction de la réalité de la vie hors travail, flexibilité offerte aux hommes et aux femmes).**
- **Assurer un soutien adéquat aux proches.**

III. SITUATION DES FEMMES ÂNÉES DANS LES CAS DE VIOLENCE CONJUGALE

- **Le contrôle** : au coeur de la dynamique de la violence. Comme chez les couples plus jeunes, le contrôle est l'élément structurant des actes violents.
- **Facteurs qui font que les aînées demeurent dans une situation de violence conjugale** :
 - **Le vieillissement** : maladie, départ des enfants, retraite.
 - **Influence des valeurs judéo-chrétiennes, traditions familiales, situation économique**
 - **Autres ...**

RECOMMANDATIONS DANS LES SITUATIONS DE VIOLENCE CONJUGALE

- **Étant donné le peu d'études réalisées sur la situation des aînées qui vivent de la violence conjugale, nous recommandons le financement d'autres études pour mieux cerner la situation de l'ensemble de ces femmes, (femmes en perte d'autonomie, femmes avec un handicap, femmes plus âgées) eu égard à leur vécu, et ce, afin d'adapter les interventions à la réalité des aînées.**
- **Étant donné la méconnaissance des intervenants et des intervenantes de la problématique de la violence conjugale chez les aînées, former les intervenants et intervenantes à la réalité de la violence conjugale vécue par les aînées et à l'impact d'avoir subi une telle violence pendant de longues années.**
- **Étant donné que les aînées ont de la difficulté à dévoiler la violence, il est essentiel de faire de la sensibilisation au grand public afin de reconnaître la violence conjugale vécue par les aînées au même titre que celle vécue par les femmes plus jeunes.**

Recommandation globale : **PROMOUVOIR L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE selon les SEXES**

- **Parce que la situation économique et sociale des aînées est largement tributaire des nombreuses discriminations subies par les femmes tout au long de leur vie, tant dans la sphère publique que privée :**
- **Promouvoir l'analyse différenciée selon les sexes, tant au sein des gouvernements du Québec et du Canada, qu'au sein des différents acteurs sociaux. L'analyse différenciée selon les sexes «est définie comme une approche de gestion qui vise à discerner, au cours de la conception, de la mise en œuvre, et de l'évaluation d'une intervention gouvernementale, les effets distincts que pourraient avoir cette intervention sur les femmes et sur les hommes compte tenu des conditions socioéconomiques qui les caractérisent. »[\[1\]](#)**
- **[\[1\]](#) Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, décembre 2006**